



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 117/2025

**Objet :** STATIONNEMENT « PARKING DE LA GARE ».

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-1 à 5,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-6.31 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu la demande en date du 6 juin 2025 présentée par Madame Marie-Thérèse TERRILLON, Présidente des « P'tits Cœurs d'Entrevaux » demandant l'autorisation d'utiliser une partie du parking de « La Gare » pour l'organisation d'un vide greniers et dressing qui aura lieu le samedi 9 août 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement sur une partie du parking de « La Gare » afin de permettre l'organisation du vide greniers et dressing,

### ARRÊTÉ

**Article 1 :**

- Le stationnement sera interdit aux véhicules à moteur sur une partie du parking de « La Gare » (voir plan ci-joint) à la suite du cinéma en plein air, le samedi 9 août 2025 de 1h du matin à 16h30.
- La signalisation sera effectuée par la pose de barrières interdisant l'accès au stationnement, ainsi que par l'affichage du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les dispositions contenues dans le présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours gracieux à adresser en mairie à Monsieur le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du **Tribunal Administratif de MARSEILLE** (22, rue de Breteuil – 13281 MARSEILLE) dans le **délai de deux mois** à compter de sa notification.

**Article 3 :**

Les agents communaux affectés à la voirie seront chargés de la pose des barrières et de l'affichage sous l'autorité de Monsieur le Maire.

Ampliation du présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Entrevaux,
- L'association « Les P'tits Cœurs d'Entrevaux ».

Fait à Entrevaux, le 30 juillet 2025

Le Maire,

Lucas GUIBERT,



